REPUBLIQUE DU BENIN
^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
^^^^^^^^^^^^

DECRET N° 2004-592 DU 18 OCTOBRE 2004

Chargeant Monsieur **Frédéric DOHOU** Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Monsieur **Dorothé C. SOSSA**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOURVERNEMENT,

VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 2004-590 du 13 octobre 2004 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 13 octobre 2004 ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du lundi 18 octobre 2004, Monsieur **Frédéric DOHOU,** Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux , Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Dorothé C. SOSSA.**

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 octobre 2004

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat, chargé du Plan, de la Prospective
et du Développement assurant l'intérim

Bruno AMOUSSOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1